

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-1-4e-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.4e/04/2026

NOMENCLATURE ACTES : 5.3.3 Désignation de représentants EPCI

OBJET : CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX, adjointe au Maire chargée de l'administration générale,

VU les articles L.5211-5, L.5211-20 territoriales et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

CONSIDERANT qu'une réforme importante est engagée à l'échelle nationale afin d'améliorer les politiques de logement social,

CONSIDERANT que les intercommunalités sont positionnées comme chefs de file de ce travail, avec comme cadre privilégié la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), co-pilotée par l'Etat,

CONSIDERANT que la commune de Vauréal est membre de droit de cette Conférence Intercommunale, au sein du collège n°1 comprenant les représentants des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Vauréal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Benjamin GABIRON en tant que titulaire et de Monsieur Adnan ARIF en tant que suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS AVOIR DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ DE VOTER À MAIN LEVÉE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
(3 abstentions : Madame Frasca / Messieurs Auvray et Le Cunff)

ARTICLE 1 : Monsieur Benjamin GABIRON (titulaire) et Monsieur Adnan ARIF (suppléant) sont désignés pour représenter la ville de Vauréal au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....13 AVR. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.